

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Compétences et missions du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre




- 1** Renforcement, sécurisation, extension et dissimulation de réseau électrique 
- 2** Contrôle communal du concessionnaire 
- 3** Modernisation de l'éclairage public 
- 4** Groupement achat énergies gaz et électricité 
- 5** Bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 
- 6** Cadastre numérisé
Système d'informations géographiques 
- 7** Service pour l'instruction de l'Application du Droit des Sols 
- 8** Énergies renouvelables 
- 9** Conseil en énergie partagé 

Le mot du Président sur les grandes orientations du SDEI

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe la totalité des 243 Communes du Département de l'Indre totalisant une population de 224 200 habitants (population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2017).

La loi du 7 août 2015 dite loi Notre a créé le rapport d'orientations budgétaires, lequel prévoit que chaque EPCI de plus de 10 000 habitants doit présenter la structure, ses orientations budgétaires, ses engagements pluriannuels avec une évolution des dépenses et de la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le SDEI vote ses trois budgets au chapitre

-  **Budget Principal d'Autorité Organisatrice de Distribution publique d'électricité** (Nomenclature comptable M14)
-  **Budget Annexe de Maîtrise d'Ouvrage de travaux ER** (Nomenclature comptable M41)
-  **Budget Annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables** (Nomenclature comptable M4)

Le SDEI soutient techniquement et financièrement ses adhérents, à travers notamment :

- Le financement des audits d'éclairage public qui ont permis aux collectivités de réaliser des travaux de sécurisation et de modernisation de leurs réseaux éclairage public financés en partie par les subventions versées par le SDEI.
- Le maintien d'un niveau d'investissement important pour assurer les travaux d'électrification sur nos réseaux et ainsi assurer une qualité de desserte satisfaisante en tout point de la concession.
- L'aménagement de nos territoires à travers le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques, l'étude de systèmes innovants liés à la mobilité propre.
- La mise en place d'un service instructeur de l'application des droits des sols, permettant une mutualisation et une rationalisation des coûts pour les communes.
- La mise en place d'un service de conseil en énergie partagé offrant ainsi aux communes une vue exhaustive de la consommation d'énergie de leur patrimoine public bâti et les actions d'amélioration possibles pour gagner en efficacité énergétique et ainsi réduire le coût de la facture finale
- L'accompagnement des collectivités dans le développement des énergies renouvelables.

Toutes ces actions ont permis de réaliser des économies au sein de nos collectivités, la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire affirme la volonté du SDEI de maintenir un niveau de financement soutenu dans les différentes compétences et missions à destination de ses adhérents.

De se conformer aux obligations réglementaires notamment sur la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données, la dématérialisation des marchés et signatures.

Après 4 ans de négociation, le SDEI, Enedis et Edf ont abouti à un accord sur un nouveau contrat de concession d'une durée de 30 ans pour le service public de la distribution d'énergie électrique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

Ce contrat vise à améliorer les indicateurs de performance du service public de l'électricité en tenant compte de la transition énergétique, il conforte la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux et pérennise les flux financiers, tout en préservant les intérêts des communes et des usagers.

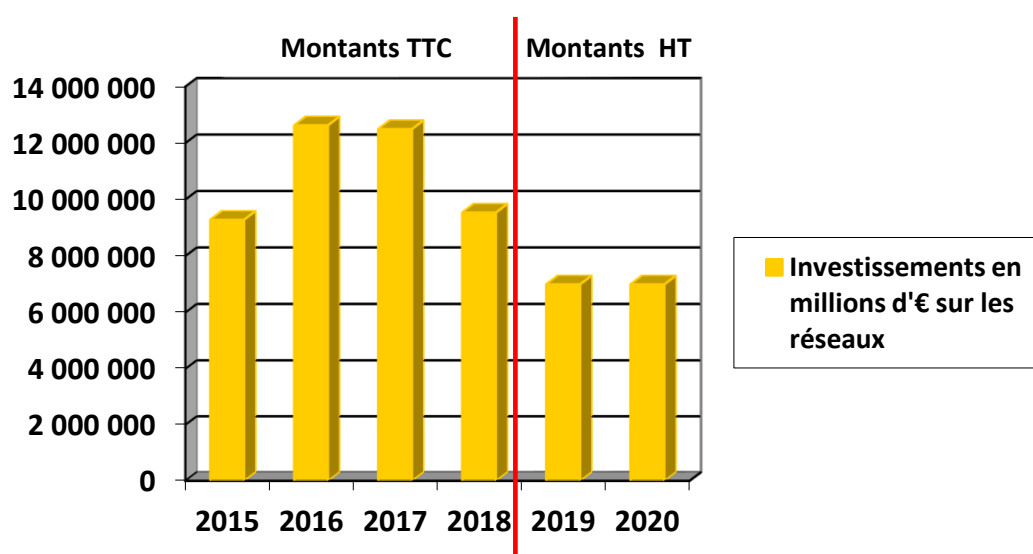
En conclusion, pour l'avenir, le SDEI doit continuer à asseoir ses financements afin de pouvoir répondre aux collectivités sur les enjeux forts que sont la transition énergétique et l'aménagement du territoire.

LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE

Electricité

Le SDEI regroupe l'ensemble des communes du département de l'Indre en sa qualité d'AODE.

A noter qu'à compter de 2019, le budget est en HT



Contrôle concession

Le SDEI effectue annuellement un contrôle de la concession patrimonial et technique ainsi que sur la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Chaque année le SDEI propose de programmer des thèmes de contrôle au conseil syndical.

Les thèmes retenus sont :

L'actualisation du tableau de bord.

Les fiches par communes.

Le contrôle des modalités de déploiement du compteur linky par le concessionnaire

L'analyse de la pertinence du choix des départs HTA traités en prolongation de durée de vie des ouvrages par le concessionnaire.

Le Service Géomatique

Depuis 2008 le SDEI a développé un service SIG doté de l'outil Igéo 36 proposé aux collectivités adhérentes du SDEI est un dispositif de consultation des données géographiques disponibles sur leur territoire permettant :

- Le développement de l'information géographique sur le département,
- L'impression de plans ou cartes à l'échelle souhaitée pour délivrance aux différents interlocuteurs,
- L'identification et coordonnées des propriétaires pour l'une ou plusieurs parcelles sélectionnées,
- L'interrogation des données,
- L'outil d'aide à la décision pour les élus,
- La possibilité d'enrichir le système avec ses propres données.

Intégration et mise à jour des données :

- **Cadastre** (*plan parcellaire et données propriétaires*)
- **Réseaux électriques** – 243 communes *Données transmises par Enedis sur l'ensemble du département*
- **Éclairage public** – 211 communes *intégrées via l'audit du SDEI*
- **Réseaux Telecom** – 16 communes *intégrées (données gratuites acquises par chaque collectivité auprès de France Telecom)*
- **Gaz** – 41 communes *intégrées (données transmises par GRDF à la collectivité)*
- **Eau pluviale** – 16 communes *intégrées*
- **Eau potable** – 96 communes *(syndicat)*
- **Assainissement** – 20 communes *intégrées*
- **Diagnostic assainissement individuel** – 1 commune *intégrée*
- **Voirie** – 200 communes *intégrées (données transmises par l'Agence Technique Départementale)*
- **Module Permission de voirie** – 1 CDC : 14 communes *concernées*
- **Module Diagnostics de voirie** – 1 CDC : 24 communes *concernées*
- **Ordures Ménagères** – 2 CDC = 35 communes *concernées*
- **Documents d'urbanisme** 144 communes – *Données transmises par la DDT sur l'ensemble du département (en cours de numérisation)*
- **Servitudes/contraintes** – *Données transmises par la DDT sur l'ensemble du département (en cours de numérisation)*
- **Cimetière** – 3 communes *intégrées*

L'Éclairage Public (EP)

Le SDEI propose aux communes membres la réalisation des audits des installations d'éclairage public qui permet :

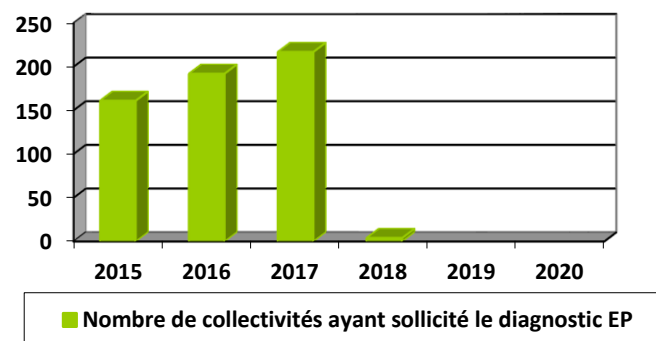
- De mettre en évidence les défauts pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers,
- Définir les sources potentielles d'économie de fonctionnement, modes d'allumage / extinction, énergie et maintenance,
- Proposer des solutions techniques limitant les nuisances lumineuses,
- Proposer des solutions matérielles et techniques éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie (kWh CUMAC).

Fonds de concours

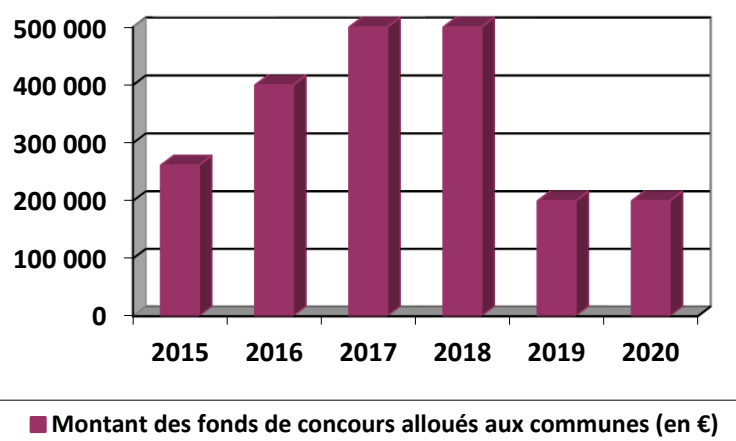
Montant notifié par le SDEI en faveur des communes pour 2018 59 482 €

Projets – Travaux

Nombre de communes ayant sollicité le SDEI en 2018 pour assistance technique au service des communes 8



A l'horizon 2020, l'intégralité des collectivités intéressées aura réalisé le diagnostic EP proposé par le SDEI.



Il est prévu une enveloppe de 200 000 € afin d'accompagner les collectivités dans le domaine de l'éclairage public en 2019.

L'urbanisme, Application du Droit des Sols (ADS)

L'article 134 de la loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » réserve la mise à disposition des moyens de l'État pour l'application du droit des sols aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et aux communes compétentes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale qui comptent moins de 10 000 habitants ou, s'ils en ont la compétence, aux EPCI de moins de 10 000 habitants. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015 pour 62 communes de l'Indre, et au 1^{er} janvier 2017 pour les 22 communes de notre département dotées d'une carte communale.

Lors de l'assemblée générale en date du 21 octobre 2014, il a été acté le principe selon lequel le SDEI propose à ses adhérents un service d'instruction des décisions en matière d'urbanisme.

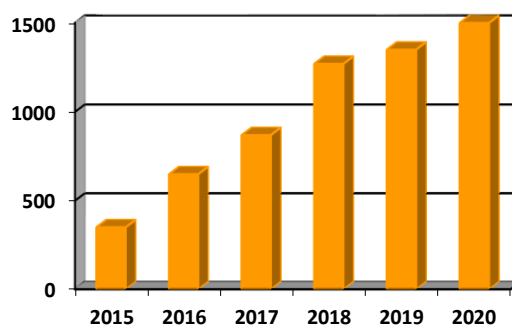
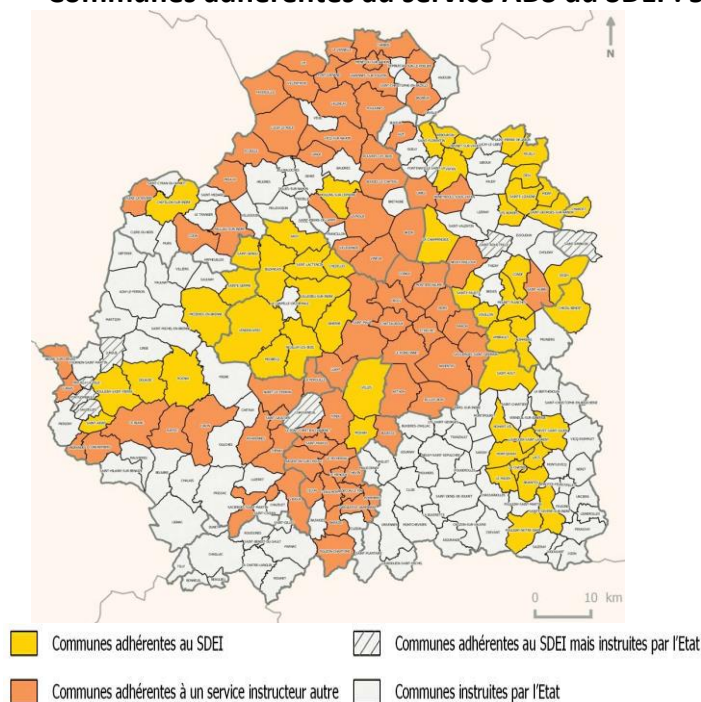
Aux termes de l'article 134 III de la loi ALUR, précise que lorsqu'un EPCI supérieur à 10 000 habitants est créé après le 1^{er} juillet 2015, les communes compétentes à l'intérieur de cet EPCI peuvent bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État pendant une durée de un an suivant sa création.

Ce service d'instruction en matière d'application du droit des sols consiste en une charge de travail administratif, juridique et technique préalable à l'intervention de l'acte.

L'étude des moyens humains et techniques à mettre en œuvre afin d'assurer un service d'instruction a permis d'évaluer un coût de 100 € prévisionnel par Équivalent Permis de Construire (EQPC).

Une convention à la carte détermine les modalités administratives, techniques et financières de ce service d'application du droit des sols proposé aux collectivités.

Communes adhérentes au service ADS du SDEI : 53 communes



■ Nombre d'actes instruits

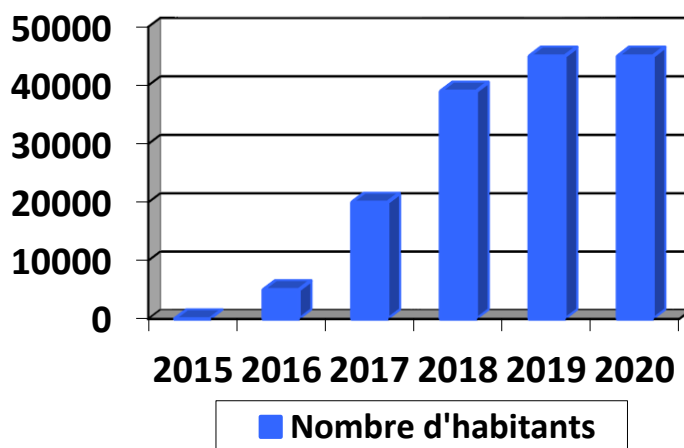
Le service de Conseil en Énergie Partagé

Service dédié aux petites et moyennes collectivités

- Deux techniciens spécialisés en maîtrise de l'énergie qui partagent leurs compétences entre l'ensemble des collectivités
- Réalisation du bilan et des suivis énergétiques du patrimoine des collectivités
- Identification des gisements potentiels d'économies d'énergie
- Préconisations techniques avec et/ou sans dépenses d'investissement
- Préconisation ENR
- Sensibilisation, veille réglementaire et documentaire
- Relecture de CCTP
- Accompagnement en phase programme des travaux
- Suivi des dossiers de subventions

A ce jour, le service CEP fonctionne avec un responsable de service et un agent pour accompagner les communes du département souhaitant adhérer.

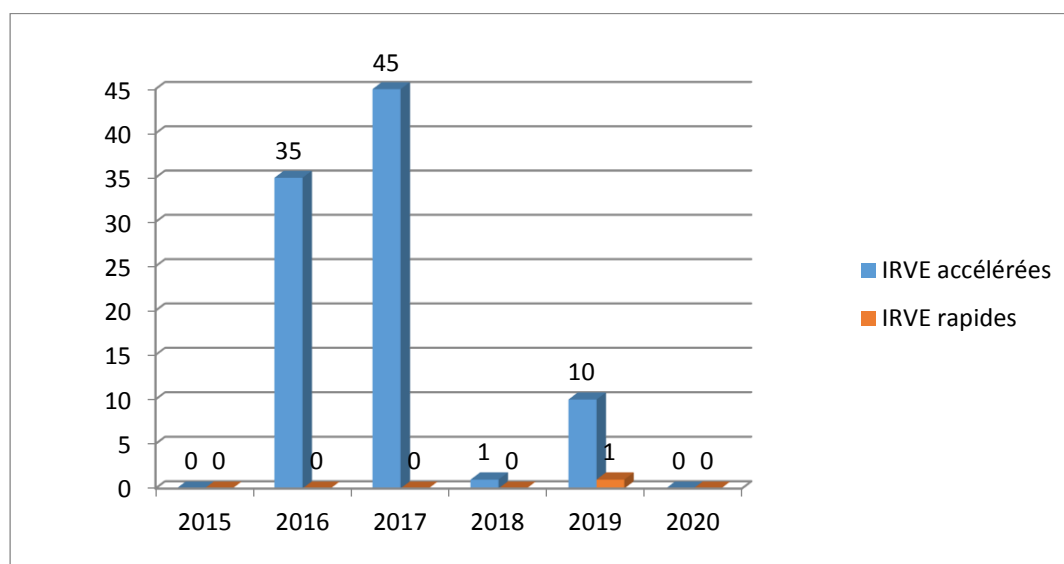
Ce service compte 40 communes adhérentes pour 39000 habitants et deux communautés de communes adhérentes pour le suivi technique de 11 bâtiments.



Le service « Chargelec 36 », IRVE

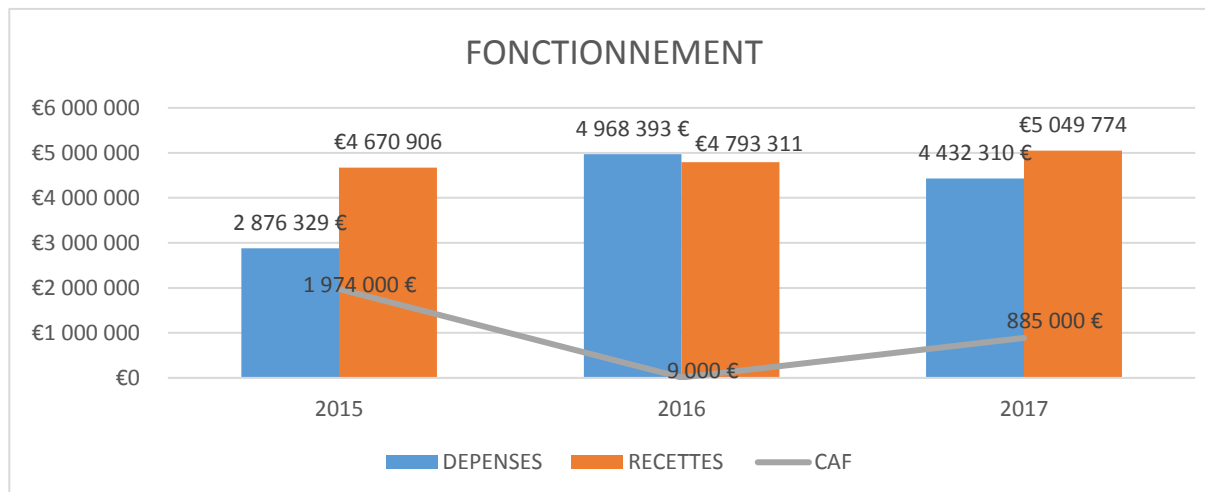
Le réseau de bornes de charge actuel comprend 81 bornes sur le département de l'Indre. En complément du réseau de bornes, il est prévu de programmer l'installation d'un super chargeur sur l'exercice 2019 et suite aux demandes de collectivités le SDEI étudie l'installation de 10 bornes supplémentaires, et participe à la réflexion sur les différents mode de mobilité propre.

Nombre de bornes de charge implantées annuellement sur le département de l'Indre :



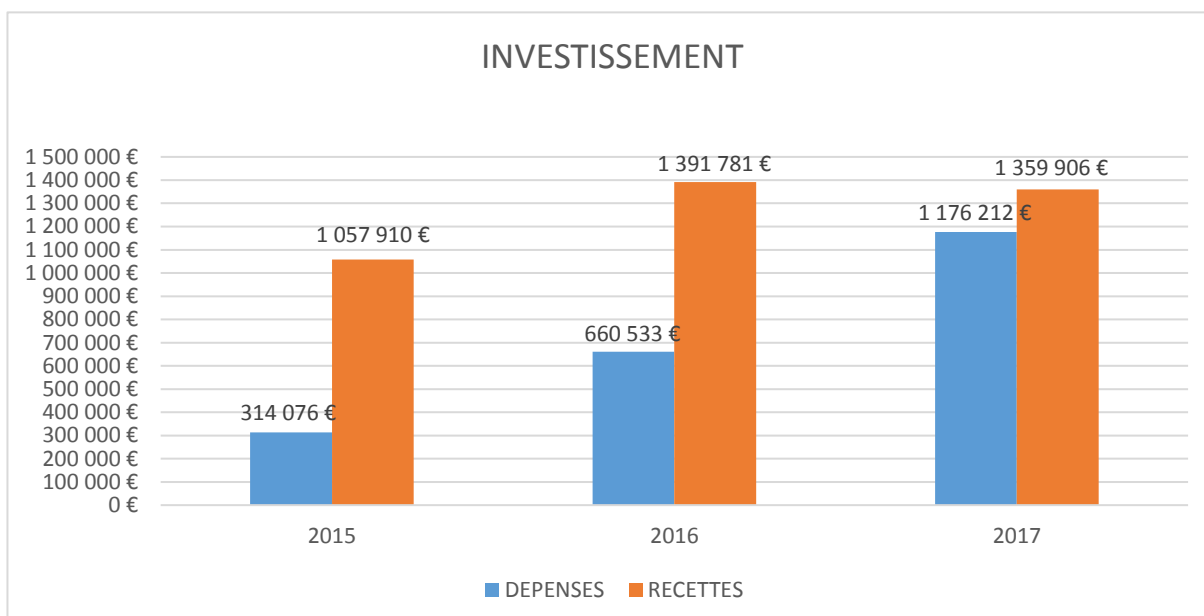
LES EVOLUTIONS FINANCIERES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015-2017

BUDGET PRINCIPAL

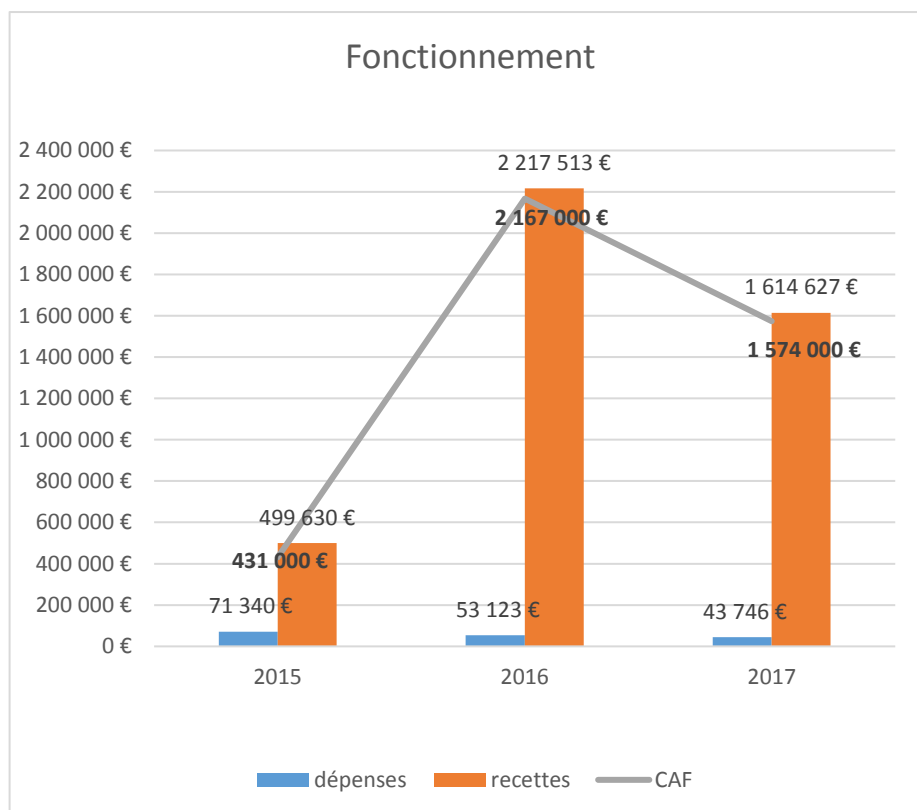


Les recettes de fonctionnement sont stables de 2015 à 2017

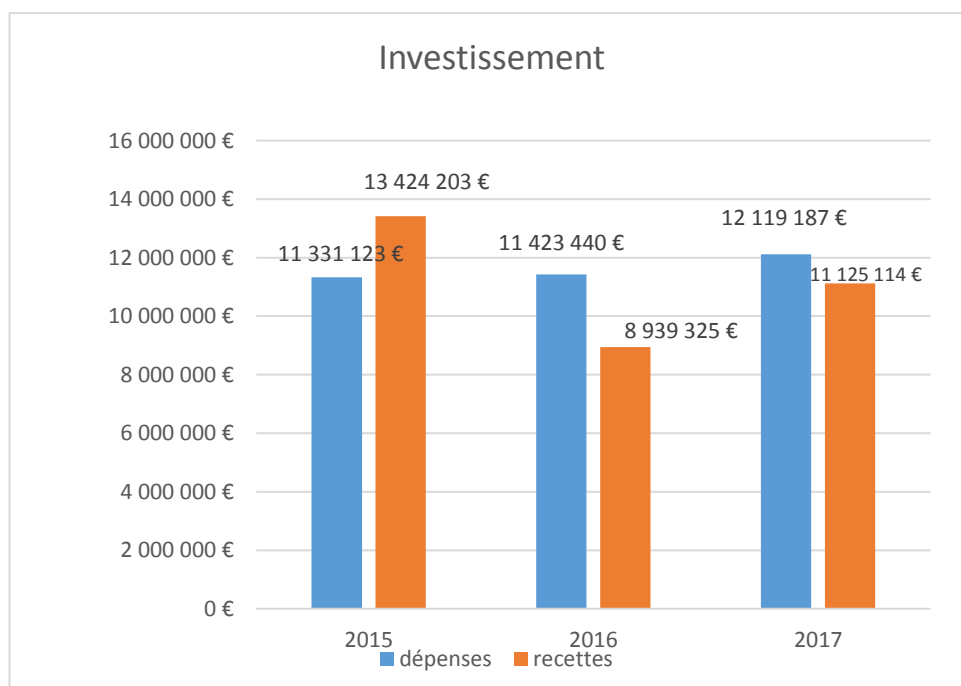
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2015 à 2017 du fait de la volonté du SDEI d'apporter un soutien plus important sur les travaux d'électrification rurale et du déploiement du réseau Chargelec 36 (bornes de charge), ce qui a nécessité des versements plus importants vers les budgets maîtrise d'ouvrage et IRVE. De plus la mise en place des services urbanisme et conseil en énergie partagé a également mobilisé des ressources pour financer les postes des personnels



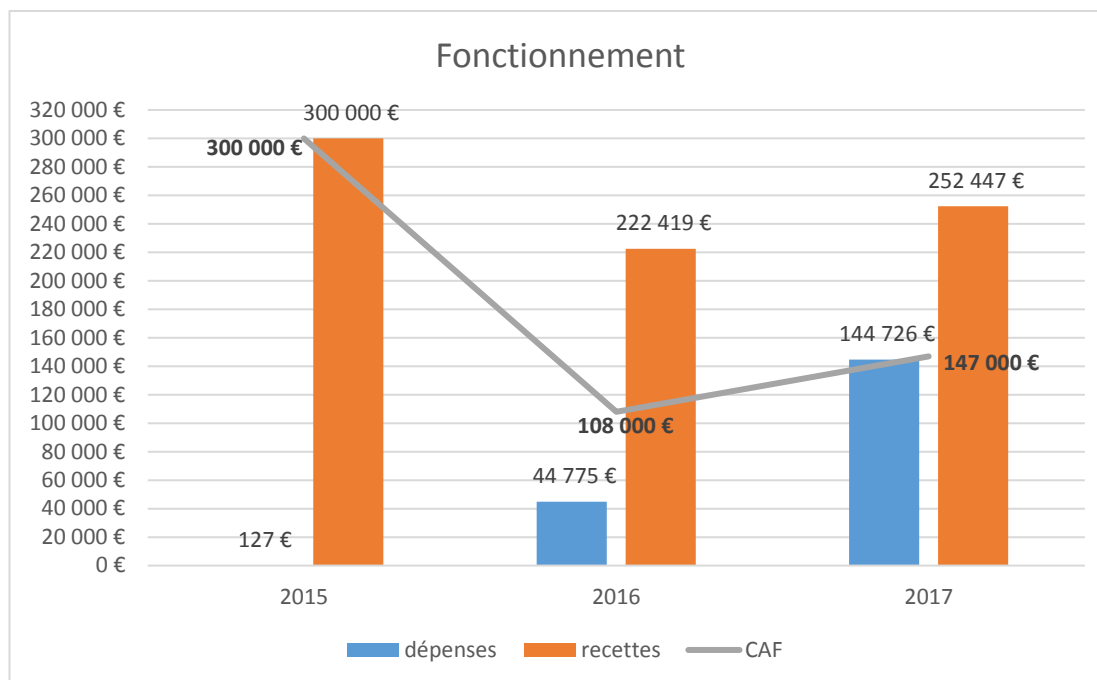
En investissement, le SDEI a affecté une partie de son résultat pour accompagner les communes dans différents projets tels que : les aides octroyées pour l'éclairage public, la géolocalisation des ouvrages...

BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Les recettes de fonctionnement du budget maîtrise d'ouvrage consistent essentiellement au reversement de crédits du budget principal vers le budget annexe pour être reversés en section d'investissement. Les dépenses sont en diminution sur la période 2015 à 2017 pour dégager le plus d'investissement possible

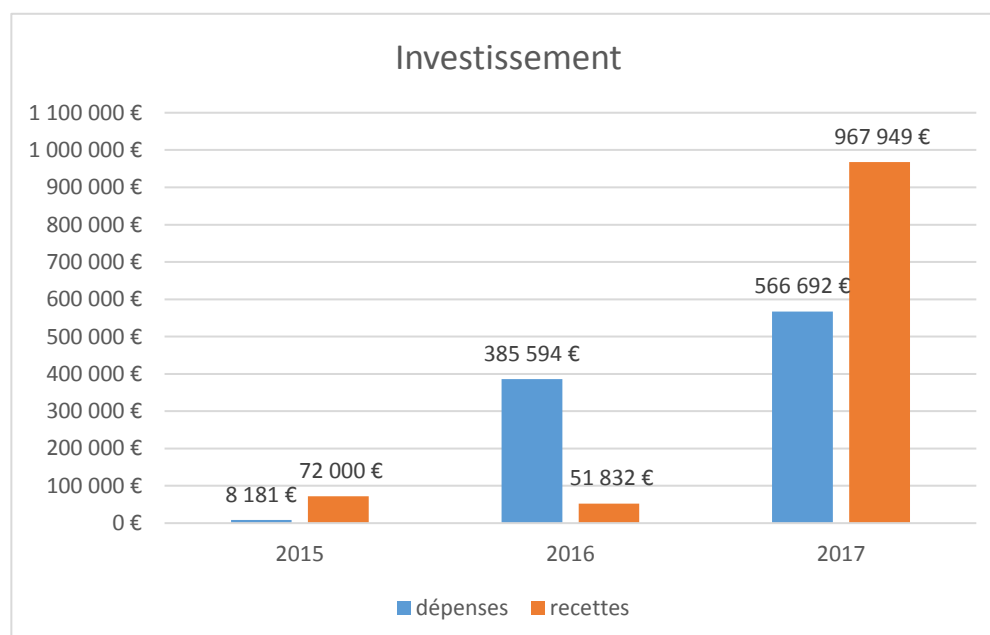


Les recettes sont variables en 2015, le bon résultat a permis de financer les bonifications octroyées aux collectivités. En 2016, le SDEI a subi un retard dans la perception de ses recettes tout en maintenant un effort d'investissement constant. Les dépenses liées aux travaux de maîtrise d'ouvrage sont stables depuis 2015.

BUDGET ANNEXE IRVE

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2015 à 2017 cela correspond aux coûts de maintenance et de fourniture d'énergie de l'ensemble des bornes installées

Les recettes varient en fonction du versement de l'enveloppe financière versée par le budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe



Les dépenses d'investissements augmentent de 2015 à 2017 ce qui correspond à l'aboutissement du projet de déploiement des 80 bornes de recharge sur le département.

Les recettes quant à elles connaissent également une augmentation due à la perception des subventions de l'ADEME, la récupération du FCTVA, les participations communales et la tarification à l'utilisateur final.

BUDGET PRINCIPAL

**VUE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU MOMENT DE SA PRÉSENTATION.
EXAMEN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS PROPOSÉS PAR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DU
BUREAU (*montants en TTC*) HORS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 ET HORS RAR.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les dépenses liées au chapitre « Autres dépenses » permettent d'une part de réaliser des investissements sur le réseau électrique grâce aux 300 000 € d'article 8, aux 644 130 € euros de redevance R2 reversés au budget maîtrise d'ouvrage et d'autre part d'accompagner les collectivités du département dans leurs différents projets, éclairage public et /ou de développement de projets d'EnR, et de mobilité propre.

Il est prévu sur un total de 964 267 euros de redevance R2 :

- **De reverser 320 137 € aux communes urbaines adhérentes du SDEI**
- **Et d'abonder le budget maîtrise d'ouvrage des travaux de 644 130 €**

Cette dotation favorisera considérablement les investissements des communes rurales et urbaines sur le réseau électrique.

Une provision de 600 000 € permettra au SDEI d'accompagner les collectivités dans le développement des projets EnR en 2019.

BUDGET PRINCIPAL			
<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>	Pour mémoire ROB 2018	Budget 2018	Proposition ROB 2019
DEPENSES	3 807 900 €	3 412 700 €	3 583 037 €
FONCTIONNEMENT			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	737 900€	843 400 €	866 400 €
60 – ACHATS	60 000 €	60 000 €	65 000 €
Fournitures d'électricité et d'Eau	25 000 €	25 000 €	30 000 €
Fournitures d'entretien et administrative	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Carburants	15 000 €	15 000 €	15 000 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	282 000 €	382 000 €	382 000 €
Crédit-bail mobilier : Locations, copieurs, machine à affranchir	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Locations mobilières : Locations véhicules, places de parking + charges locatives	52 000 €	52 000 €	52 000 €
Entretien et maintenance	80 000 €	105 000 €	120 000 €
Contrat Prestation de services	0 €	70 000 €	50 000 €
Assurances (véhicules, locaux RC Travaux...)	20 000 €	25 000 €	25 000 €
Contrôle de concession (Mission obligatoire de DSP)	80 000 €	80 000 €	50 000 €
Formations des personnels	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Frais de colloque et séminaires /Stands, aménagements, prestations de services extérieurs			35 000 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	383 400 €	388 900	406 400 €
Indemnités au Comptable	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Honoraires (Télétrans analyse des données...)	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Frais d'actes et contentieux (Avocats)	70 000 €	70 000 €	40 000 €
Annonces, expositions, catalogues et imprimés	21 000 €	20 500 €	21 000 €
Publications (rapport d'activité, contrôle)	40 000€	40 000 €	40 000 €
Conventions (ADIL, ADEFIBOIS, Méthanisation...)	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Partenariat Region			50 000 €
Déplacements des Personnels	5 000 €	5 000 €	4 000 €
Frais de missions et réceptions	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Frais d'affranchissement et de télécommunications	35 000 €	41 000 €	41 000€
Concours divers (cotisations FNCCR...)	55 000 €	55 000 €	50 000 €
Prestations de nettoyage	25 000 €	25 000 €	28 000 €
63 - IMPOTS TAXES VERSEMENTS	12 500 €	12 500 €	13 000 €
Autres impôts locaux et taxes	12 500 €	12 500 €	13 000 €

	Pour mémoire ROB 2018	Budget 2018	Proposition ROB 2019
DEPENSES			
012 CHARGES de PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 070 000€	3 069 300 €	2 716 637 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 285 500 €	1 291 800 €	1 300 000 €
Salaires des Personnels	903 000 €	910 000 €	910 000 €
Charges des Personnels et cotisations retraites	324 500 €	319 800 €	320 000 €
CNAS	6 000 €	8 000 €	6 000 €
Tickets restaurants	25 000 €	25 000 €	26 000 €
Compte épargne temps	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Assurances des Personnels	24 000 €	26 000 €	35 000 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	1 743 500 €	1 736 500 €	1 377 637 €
Indemnités Elus, cotisations de retraites et formation, déplacements	142 500 €	135 500 €	152 500 €
Participation Article 8	300 000 €	300 000 €	BA MO*
Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Redevance d'Investissement "R2" Urbaine	225 000 €	225 000 €	320 137 €
Redevance d'Investissement "R2" Rurale	475 000 €	475 000 €	BA MO*
Contrôle TCCFE 2%	56 000 €	56 000 €	60 000 €
Compétence EP	500 000 €	500 000 €	200 000 €
Accompagnement des collectivités dans le développement des projets EnR			600 000 €
66 - CHARGES FINANCIERES	41 000 €	41 000 €	39 000 €
Intérêts des emprunts (acquisition des locaux)	41 000 €	41 000 €	39 000 €

BA MO* Budget Annexe Maitrise d'Ouvrage

PERSONNEL

En 2018, les agents en poste au SDEI sont au nombre de 19, une intérimaire est venue compléter l'équipe afin d'assurer les différentes compétences et missions.

Depuis 2016, le SDEI a également conventionné avec les syndicats du Territoire d'Énergie Centre Val de Loire pour mutualiser deux postes :

Un poste d'archiviste et un poste pour gérer les groupements d'achats d'énergies.

Les agents du SDEI bénéficient :

D'une inscription au Centre National d'Action Sociale. La cotisation est estimée à 6000 € pour l'année 2019.

De tickets restaurant d'une valeur faciale de 5 ou 7 euros avec une participation de l'employeur à hauteur de 60%. En 2018, les frais s'élèvent à un montant estimé de à 25 000 € et pour 2019 les frais sont évalués à 26 000 €.

Du compte épargne temps, les agents ont la possibilité de demander l'indemnisation des jours épargnés sur la base suivante :

Catégorie A : 125 € par jour / B : 80 € par jour / C : 65 € par jour conformément aux dispositions en vigueur.

Le temps de travail :

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures déclenchant ainsi 20 jours d'ARTT. Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le nombre de jours de congés légaux est de 25 jours

Le nombre de jours de fractionnement est de 2 jours selon les dispositions légales en vigueur

Les mouvements des personnels en 2018 sont les suivants :

Le poste de rédacteur en marchés publics est pourvu depuis le 5 novembre 2018.

Les mouvements des personnels en 2019 sont les suivants :

Un chargé d'affaire études et travaux sera recruté au 1^{er} janvier 2019 avec pour missions l'éclairage public et le Conseil en Energie Partagé afin de remplacer le responsable éclairage public et le conseiller en énergie partagé partis en 2018.

En 2019, la responsable en charge de l'urbanisme fera valoir ses droits à la retraite. Un poste d'adjoint ou rédacteur a été créé. Le recrutement est en cours

Le poste d'ingénieur en EnR crée en 2018 qui aura pour mission de développer l'ingénierie territoriale énergie et les énergies renouvelables sera probablement pourvu en début d'année 2019.

Un contrat pour accroissement temporaire d'activité a été créé pour une durée approximative de huit mois pour gérer le stock des archives du SDEI.

Le poste à l'accueil sera pourvu en 2019.

En 2019, il faudra prévoir des ajustements de rémunération selon les agents bénéficiant d'avancements de grade ou de promotion interne.

Tableau des effectifs :

Grades	Catégorie	Nb	
Rédacteurs principaux 1 ^{ère} classe	B	2	Pourvus
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	Pourvu
Adjoints administratifs principaux 1 ^{ère} classe	C	2	Pourvus
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	Pourvu
Adjoints administratifs	C	3	Dont 1 non pourvu
Ingénieur principal	A	1	Pourvu
Techniciens principaux 1 ^{ère} classe	B	3	Pourvus dont 1 en disponibilité
Techniciens principaux 2 ^{ème} classe	B	3	Pourvus dont 1 en disponibilité
Ingénieur ou technicien EnR	A ou B	1	En cours de recrutement
Adjoints techniques	C	2	Non pourvus
CDD		4	Pourvus
CDI		4	Pourvus

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	Pour mémoire ROB 2018	Budget 2018	Proposition ROB 2019
RECETTES	4 397 994 €	4 437 700 €	4 538 337 €
FONCTIONNEMENT	4 397 994 €	4 437 700 €	4 538 337 €
70 - VENTES DE PRODUITS	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Remboursement de frais (Territoire Énergie Centre Val de Loire)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
73 - IMPOTS ET TAXES	2 800 000 €	2 850 000 €	3 000 000 €
Taxe sur l'électricité (TCCFE)	2 800 000 €	2 850 000 €	3 000 000 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 700 €	7 700 €	7 700 €
Adhésions des communes au Syndicat	7 700 €	7 700 €	7 700 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 588 294 €	1 578 000 €	1 528 637 €
Participation Article 8	300 000 €	300 000 €	BA MO*
Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Redevance de Fonctionnement "R1"	760 000 €	760 000 €	838 000 €
Redevance d'Investissement "R2" urbaine	225 000 €	225 000 €	320 137 €
Service d'Information Cartographique (SIG) Adhésion	50 000 €	50 000 €	96 700 €
Service urbanisme	62 000 €	62 000 €	70 000 €
Contrôle de la TCCFE	56 000 €	56 000 €	60 000 €
Service Conseil Énergie Partagé (ADEME-cotisation communes)	90 294 €	80 000 €	98 800 €

BA MO* Budget Annexe Maitrise d'Ouvrage

Les dépenses d'investissement consistent essentiellement :

- Acquisition de logiciels, mobiliers de bureau, matériels informatiques et des travaux d'entretien des locaux du SDEI.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire ROB 2018	Budget 2018	Proposition ROB 2019
DEPENSES	608 000 €	626 500 €	225 000 €
INVESTISSEMENT	608 000 €	626 500 €	225 000 €
16 - EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS	43 000 €	43 000 €	45 000 €
Emprunt acquisition des locaux (Capital)	43 000 €	43 000 €	45 000 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	435 000 €	450 000 €	65 000 €
Marché Audit EP	300 000 €	320 000 €	10 000 €
Frais d'insertion (Presse et annonceurs officiels)	5 000 €	15 000 €	5 000 €
Partenariat projet hydrogène	30 000 €	30 000 €	BA IRVE*
Licences des logiciels	100 000 €	85 000 €	50 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 000 €	133 500	115 000 €
Matériels de Bureau (Informatique, téléphonie, vidéo)	60 000 €	67 000 €	50 000 €
Mobilier	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Travaux des locaux	60 000 €	56 500 €	60 000 €

*BA IRVE : Budget Annexe IRVE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	Pour mémoire ROB 2018	BUDGET 2018	Proposition ROB 2019
RECETTES	30 000 €	45 000 €	6 000 €
INVESTISSEMENT	30 000 €	45 000 €	6 000 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000 €	35 000 €	6 000 €
Récupération du FCTVA	30 000 €	35 000 €	6 000 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0€	10 000 €	
Europe, Etat, Région, Département et Collectivités	0 €	10 000 €	

BUDGET ANNEXE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

VUE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU MOMENT DE SA PRÉSENTATION.

EXAMEN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS PROPOSÉS PAR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DU BUREAU (montants en HT pour la partie investissement) HORS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018, ET HORS RAR.

La signature du nouveau contrat de concession entre le SDEI, Enedis, EDF entraîne des changements au niveau des règles de récupération de la TVA.

L'ancien contrat de concession permettait au SDEI de bénéficier du mécanisme de transfert de droit à déduction de TVA. Ce dispositif ne s'appliquera plus lors de la signature du nouveau contrat de concession. Le SDEI sera soumis au droit commun de taxe sur la valeur ajoutée.

Les changements porteront sur :

L'établissement du budget annexe maîtrise d'ouvrage établi en hors taxe

La récupération de la TVA auprès des services fiscaux et la fin des écritures d'opérations d'ordre au sein du budget.

FONCTIONNEMENT

	Pour mémoire ROB 2018 TTC	Budget 2018 avec RAR enN TTC	Proposition ROB 2019 TTC
DEPENSES	105 000 €	104 000 €	93 000 €
FONCTIONNEMENT			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 000 €	104 000 €	93 000 €
60 - ACHATS	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Fournitures entretien	2 000 €	2 000 €	2 000€
61 - SERVICES EXTERIEURS	56 000 €	56 000 €	56 000 €
Assurances Travaux ER	56 000 €	56 000 €	56 000 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000 €	15 000 €	10 000€
Annonces et insertions (Presse Locale)	5 000 €	5 000 €	3 000 €
Frais de réception des Comités Territoriaux	8 000 €	8 000 €	5 000 €
Honoraires Graphisme	2 000 €	2 000 €	2 000 €
63 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Autres impôts et taxes	2 000 €	1 000 €	2 000€
66 - CHARGES FINANCIERES	30 000 €	30 000 €	23 000 €
Intérêts des emprunts (Travaux ER antérieurs)	30 000 €	30 000 €	23 000 €

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Les investissements liés à la maîtrise d'ouvrage des travaux s'élèveront en 2019 à 6 877 500 € HT soit 8 253 000 € TTC.

En 2018 la somme était de 8 319 340 € TTC.

INVESTISSEMENT

	Pour mémoire ROB 2018TTC	Budget 2018 avec RAR en TTC	Proposition ROB 2019 HT
DEPENSES	8 577 340 €	13 789 094 €	7 124 500 €
INVESTISSEMENT			
16 - EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS	228 000 €	227 000 €	220 000 €
Emprunts antérieurs (Capital)	228 000 €	227 000 €	220 000 €
20 - Annonces et insertions	5 000 €	5 000 €	5 000 €
20...Logiciels	0 €	0 €	10 000 €
21 - Matériel et outillage de voirie (panneaux affichages)	25 000 €	25 000 €	12 000 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 319 340 €	13 532 094 €	6 877 500 €
Travaux d'Electrification (S/Progr. AB - Sub. CAS FACE)	1 413 400 €	1 615 579 €	852 800 €
Travaux d'Electrification (S/Progr. C - Sub. CAS FACE)	493 735 €	654 201 €	472 500 €
Travaux d'Electrification (S/Progr. S - Sub. CAS FACE)	661 815 €	983 373 €	587 300 €
Travaux d'Electrification (S/Progr. SP - Sub. CAS FACE)	914 890 €	1 313 163 €	693 900 €
Travaux d'Electrification (S/Progr. EXT PCT + FP)	286 500 €	338 672 €	375 000 €
Travaux d'Electrification (Progr. RFP - CD 36)	571 000 €	938 136 €	571 000 €
Travaux sur largeur France Télécom	385 000 €	527 688 €	225 000 €
Travaux d'Electrification (Dissimulation Renfo Secu FP)	2 033 000 €	5 206 092 €	1 750 000 €
Etudes (FP)	600 000 €	845 190 €	600 000 €
Travaux d'Electrification (Progr. ART8 - Enedis + FP SDEI)	750 000 €	900 000 €	750 000 €
Contrôle technique des ouvrages	50 000 €	50 000 €	0 €
Coordinateur sécurité	100 000 €	100 000 €	0 €
Diagnostic chaussée	60 000 €	60 000 €	0 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire ROB 2018	Budget 2018 avec RAR en TTC	Proposition ROB 2019
RECETTES	5 331 080 €	9 360 027 €	4 634 955 €
INVESTISSEMENT			
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 331 080 €	9 360 027 €	4 634 955 €
CAS FACE	2 770 455 €	5 892 990 €	2 085 200 €
Conseil Départemental	285 625 €	428 437 €	285 625 €
Participation communale Dissimulation	1 500 000 €	2 263 600 €	1 170 000 €
Article 8	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Redevance R2	475 000 €	475 000 €	644 130 €
PCT	0 €	0 €	150 000 €

BUDGET ANNEXE IRVE**VUE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU MOMENT DE SA PRÉSENTATION.****EXAMEN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS PROPOSÉS PAR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DU BUREAU (montants en TTC) HORS OPÉRATIONS D'ORDRE (TVA Ordres) ET HORS RAR.**

Le SDEI a déployé les bornes publiques de charge pour véhicules électriques et hybrides en vue de favoriser et de sécuriser les déplacements des usagers optant pour ce mode transport.

Soucieux de concevoir ce projet dans un cadre de cohérence territoriale et fort de ses 243 communes adhérentes, le SDEI a développé 81 bornes sur le département de l'Indre.

Chaque borne accélérée dispose de 2 points de charge. Les bornes sont accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique.

Les travaux d'investissement (création d'infrastructures de recharge) ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEI.

<i>FONCTIONNEMENT</i>	Pour mémoire ROB 2018	Budget hors RAR 2018	Proposition ROB 2019
DEPENSES	201 900 €	200 900 €	140 700 €
FONCTIONNEMENT			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	201 900 €	200 900 €	140 700 €
60 – ACHATS	75 000 €	75 000 €	30 000 €
Fournitures d'énergie	75 000 €	75 000 €	30 000 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	84 000 €	84 000 €	72 000 €
Maintenance TPE et supervision	77 000 €	77 000 €	65 000 €
Assurances	7 000 €	7 000 €	7 000 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 900 €	41 900 €	38 700 €
Annonces et insertions, publications	4 000 €	3 000 €	4 000 €
Frais de réceptions	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Frais d'affranchissements et télécommunications	25 000 €	25 000 €	20 000 €
Services bancaires et assimilés	100 €	100 €	100 €
Frais d'actes et contentieux	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Honoraires	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Consuels	300€	300 €	1 100 €
Foires et expositions	3 000 €	3 000 €	3 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

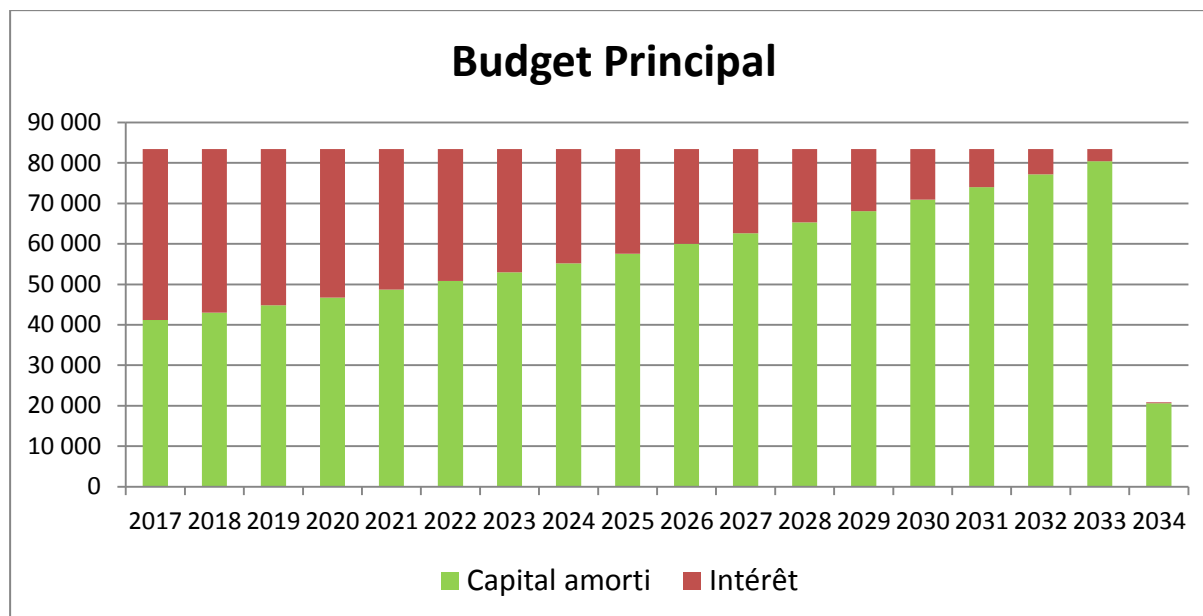
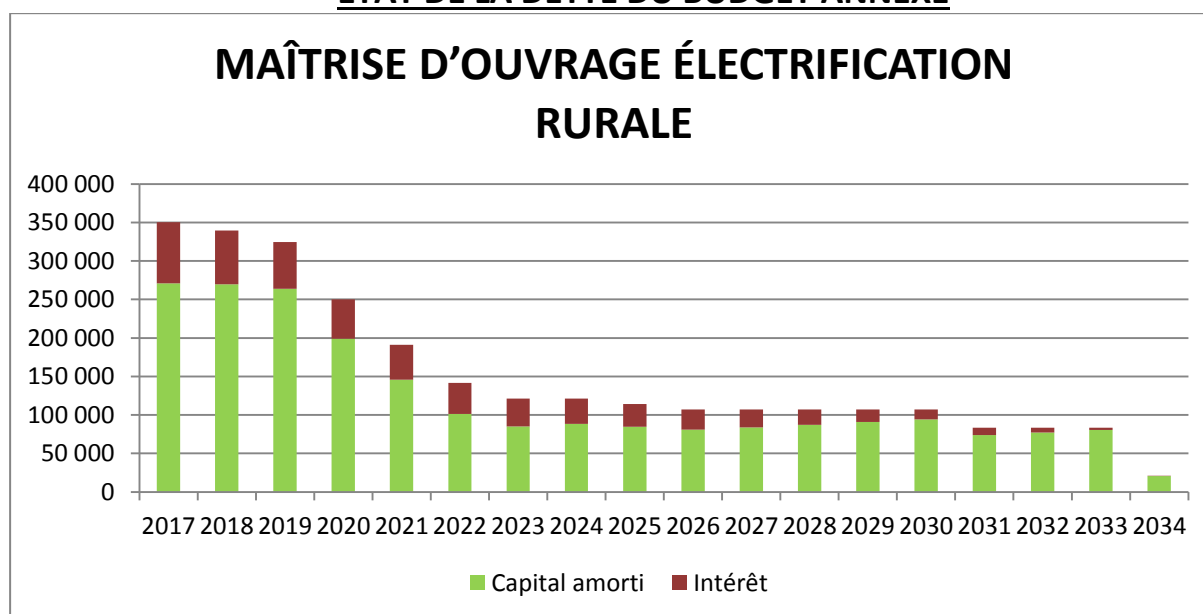
	Pour mémoire ROB 2018	BUDGET 2018	Proposition ROB 2019
RECETTES	22 250 €	22 250 €	22 250 €
FONCTIONNEMENT			
70 - VENTES DE PRODUITS	6 250 €	6 250 €	6 250 €
Vente de charge	6 250 €	6 250 €	6 250 €
74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	16 000 €	16 000 €	16 000 €
Subventions d'exploitation	16 000 €	16 000 €	16 000 €

INVESTISSEMENT

	Pour mémoire ROB 2018	BUDGET 2018	Proposition ROB 2019
DEPENSES	100 000 €	204 665 €	254 000 €
INVESTISSEMENT			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000 €	17 000 €	92 000 €
2033 Annonces et Insertions	2 000 €	2 000 €	2 000 €
205 Concessions droits similaires, brevets - Supervision	0 €	15 000 €	0 €
Partenariat projet hydrogène Châteauroux métropole	0 €	0 €	30 000 €
Participation projet expérimentation mobilité propre	0 €	0 €	60 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 000 €	187 665 €	162 000 €
Fourniture borne	48 000 €	85 028 €	84 000 €
Pose de la borne	20 000 €	36 000 €	40 000 €
Signalisation	2 500 €	10 000 €	3 000 €
Marquage de la borne	500€	10 290 €	1 500 €
Raccordement branchement	27 000 €	46 347 €	33 500 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire ROB 2018	BUDGET 2018	Proposition ROB 2019
RECETTES	89 500 €	96 860 €	88 200 €
INVESTISSEMENT			
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	89 500 €	96 860 €	3 200 €
Récupération FCTVA	89 500 €	96 860 €	3200 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	85 000 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Participations des communes	0 €		85 000 €

ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET GÉNÉRAL**ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE****CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Depuis 2017, le SDEI sollicite l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 d'euros. Le contrat auprès du crédit agricole a permis d'assurer l'avance sur les marchés travaux passés en début d'année.

En 2018 : les frais liés à l'ouverture de cette ligne de trésorerie sont de 2000 € de frais de dossier, 2000 € de frais d'engagement et de 3 893 € d'intérêts.

GLOSSAIRE

ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
AMO :	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AODE :	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité
BP :	Budget Principal
BT :	Basse Tension
CCSPL :	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CEP :	Conseil en Énergie Partagé
CRAC :	Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire
CRE :	Commission de Régulation Énergie
DGFIP :	Direction Générale des Finances Publiques
DSP :	Délégation de Service Public
EnR :	Énergies Renouvelables
EP :	Eclairage Public
EPCI-FP :	Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre
Enedis :	Énergie et Distribution (ex ERDF)
FACE :	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FNCCR :	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
GED :	Gestion Électronique des Documents
GRD :	Gestionnaire du Réseau de Distribution
GRDF :	Gaz Réseau Distribution France
HT :	Haute Tension
IRVE :	Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables
KVA :	Kilo Volt Ampère
KW :	Kilo Watt
MDE :	Maîtrise de la Demande en Énergie
Loi NOTRe :	Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée le 07 août 2015
PCAET :	Plan Climat Air Énergie Territorial
PPE :	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
RAR :	Restes À Réaliser
RODP :	Redevance d'Occupation du Domaine Public sur les ouvrages publics
RTE :	Réseau de Transport d'Électricité
SEML :	Société d'Économie Mixte Locale
SIG :	Système d'Information Géographique
SPL :	Société Publique Locale
SRADDET :	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TCCFE :	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
TECV :	Transition Énergétique pour la Croissance Verte
TECVL :	Territoire Énergie Centre Val de Loire (Entente interdépartementale des syndicats d'Énergie du 18, 28, 36, 37, 41, 45 et 86).
THT :	Très Haute Tension